

(N^o 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1886-1887.

Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1887.

*(Voir les n^{os} 104, III, session de 1885-1886, et 24, session de 1886-1887,
de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quarante francs (4,624,940 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 décembre 1886.

Les Secrétaires,
(Signé) L. DE SADELEER.
LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président
de la Chambre des Représentants,
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

(2)

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300 000 »	5,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre	200,000 »	
CHAPITRE II.			
3	Sénat.	105,000 »	105,000 »
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	791,265 »	791,265 »
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour	70,750 »	228,675 »
6	— du personnel des bureaux	136,725 »	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . .	1,200 »	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.			4,624,940 »